

On nous avait dit et répété que la rentrée 2012 serait la dernière « rentrée Chatel ». On pouvait espérer un certain changement maintenant. Pour la grande majorité des TZR, le changement à la rentrée 2013 ne va pas dans le bon sens.

Des conditions de travail souvent dégradées

Certes le rectorat a enfin répondu favorablement à notre demande de bonifications progressives pour les TZR à la phase intra du mouvement. C'est à l'issue du stage TZR de l'an dernier que le SNES a demandé une audience et qu'une délégation composée de participants au stage a obtenu ces bonifications. Cela a permis à un certain nombre de TZR de se stabiliser sur un poste fixe.

Pour vous, qui n'avez pas eu cette chance et qui êtes resté-e affecté-e en ZR, ou qui êtes arrivé-e sur une ZR lors du mouvement, l'année scolaire s'annonce particulièrement difficile. Votre ou vos affectations risquent fort de ne pas du tout correspondre à ce que vous souhaitez. Cette année encore, les TZR sont une variable d'ajustement pour le rectorat, et cela sera sans doute ressenti encore plus cruellement que les années précédentes. Un des arguments avancés par le rectorat est le caractère « exceptionnel » de la rentrée 2013, notamment du fait de l'affectation des « admissibles contractuels ». Les TZR voient les situations « exceptionnelles » se succéder et ont hâte de connaître enfin des conditions de travail décentes et de pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

L'insuffisance des recrutements et la baisse consécutive du nombre de TZR est également une des raisons de la dégradation des affectations et des conditions de travail des TZR.

Des affectations dans la plus totale opacité

L'affectation des TZR s'est faite dans la plus totale opacité. Grâce à l'action syndicale, nous avons réussi à faire réunir un groupe de travail (GT) les 11 et 12 juillet 2013, mais ce GT n'a abordé que les rattachements administratifs des collègues arrivant sur une ZR. Le rectorat nous expliquait depuis plusieurs semaines qu'il serait dans l'incapacité d'aller au-delà de ces rattachements lors du GT et qu'aucune affectation ne pourrait être prononcée avant fin août. D'où notre demande d'un second GT fin août, refusée par le rectorat. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que nos collègues avaient reçu des courriers du rectorat dans les jours suivant le GT, leur annonçant leur affectation. Au SNES-FSU nous sommes évidemment tout à fait favorables à ce que les TZR puissent connaître au plus tôt leur affectation : cela leur permet d'aborder les vacances et la rentrée plus sereinement. En revanche, nous considérons que la façon de procéder du rectorat, en contournant les instances paritaires, est inacceptable et constitue un réel mépris des personnels.

Par ailleurs, à maintes reprises, le rectorat nous avait assurés que les rattachements administratifs (RAD) deviendraient pérennes dès qu'ils seraient prononcés en GT. Or, nous avons appris que, pour plusieurs collègues, le RAD mentionné sur l'arrêté envoyé par le rectorat quelques jours après le GT était différent de celui attribué en séance. Le rectorat s'est affranchi des règles du paritarisme et des textes statutaires.

Nous aurions accepté de repousser le GT de quelques jours et de venir siéger un peu plus tard, afin d'exercer pleinement le mandat pour lequel nous sommes élu-e-s. Nous aurions pu représenter les TZR et effectuer le contrôle et les améliorations pour lesquels nous avons été élu-e-s. Nous avons le sentiment que l'administration a voulu se débarrasser d'élu-e-s peut-être encombrant-e-s selon elle.

Le GT, instance indispensable pour de meilleures affectations

Le SNES-FSU ne s'est pas laissé embarquer dans cette mascarade dont le but était sans doute de tenter de démontrer que le GT TZR est inutile. Nous avons continué à affirmer qu'il est indispensable pour nos collègues TZR et avons demandé qu'il soit maintenu, mais qu'il se déroule dans des conditions favorables. Notre demande réitérée semble avoir été entendue, puisque, lors d'une audience FSU le 23 septembre, les services du rectorat nous ont annoncé qu'ils devraient le convoquer autour du 16 juillet. Cette date tardive devrait permettre aux élu-e-s d'effectuer leur travail de vérification et de proposer des améliorations, à condition toutefois que le rectorat leur fournisse les documents nécessaires suffisamment à l'avance. En revanche, elle ne permettra pas aux TZR de prendre contact avec leur(s) établissement(s) d'affectation : ils seront sans doute fermés. C'est regrettable.

Frais de déplacements

La circulaire académique sur les frais de déplacements, que le rectorat avait promise lors d'une audience demandée par le SNES-FSU sur le sujet, a été publiée. Lors de sa publication, le SNES-FSU a dû demander au rectorat de corriger quelques points et d'apporter des précisions. Nous sommes régulièrement sollicités par les collègues qui rencontrent des difficultés à se faire rembourser le montant qui leur est dû. Si vous aussi avez des difficultés, contactez-nous !

TZR : rompre l'isolement

Parce qu'en tant que TZR on se sent souvent isolé-e dans les établissements où on est affecté-e, il est important de se retrouver afin de pouvoir **exposer les problèmes** rencontrés dans l'exercice de nos missions, **s'informer** sur nos droits et nos devoirs, et **envisager l'action** à mener pour améliorer nos conditions d'exercice et favoriser l'accès à un poste fixe en établissement.

C'est pour cela que le SNES académique a organisé une réunion d'information à la veille de la rentrée : cela a permis aux TZR présents d'être mieux armés en cas de besoin.

Un autre grand rendez-vous est la **journée d'information et de discussion spéciale TZR**, organisée sous la forme d'un stage de formation syndicale afin que les participants bénéficient du droit à une journée d'absence. Cette année, elle se déroulera le **jeudi 28 novembre** au collège Baudelaire à Clermont de 9 h 00 à 16 h 30 et est ouverte aux syndiqué(e)s et aux non syndiqué(e)s. **Pensez à déposer votre demande d'autorisation avant les vacances de Toussaint et à vous inscrire auprès de la section académique du SNES-FSU.**

(Informations et modalités sur la fiche jointe)

Le SNES ne fonctionne que grâce au travail de ses militant-e-s et aux cotisations de ses adhérent-e-s. Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66 % et la cotisation est payable en plusieurs fois
Vous pouvez adhérer en ligne : <http://www.snes.edu/Adhesion/Adhesion/index.php>

SNES FSU
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FD
04 73 36 01 67 – s3cle@snes.edu
www.clermont.snes.edu